

3 avril, 2020



Mise à jour semaine 3

Chers membres,

Une semaine de plus s'est écoulée sous l'état d'urgence, qui a maintenant été prolongé à deux semaines supplémentaires. Depuis, l'AAINB fournit des mises à jour et des ressources presque quotidiennes à ses membres. Toutes ces ressources sont disponibles sur notre site web www.nbrea.ca sous l'onglet COVID-19.

Pour une brève vidéo de mise à jour, veuillez cliquer sur [lien](#)

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec plusieurs ministères clés du gouvernement provincial, notamment celui de la sécurité publique et du développement économique, afin de recueillir des informations supplémentaires.

La semaine dernière, nous avons fourni des informations aux particuliers et aux entreprises sur divers programmes et options d'assistance. Nous savons également que l'ACI a travaillé sur le lobbying fédéral en faveur de l'aide proposée.

Nous avons également dialogué avec la FCNB qui soutient et approuve les informations que nous avons envoyées. Collectivement, la distanciation sociale et les meilleures pratiques que nous avons partagées sont des « incontournables ». Veuillez encourager vos collègues agents immobiliers à rechercher les meilleures pratiques, telles que les informations que nous avons partagées et les liens sur notre site web.

La semaine prochaine, nous enverrons un document de « Foire aux questions », un « Guide des clauses et extensions » et quelques diagrammes visuels pour vous aider dans nos « Directives essentielles et non essentielles en matière de biens immobiliers ».



3 avril, 2020



Nous avons été extrêmement encouragés par la communauté des agents immobiliers et leurs efforts pour faire leur part afin d'endiguer la propagation de cette pandémie. Plus vite nous ferons tous notre part, plus vite nous pourrons revenir à la normale. Il y a des obstacles à franchir, mais nous les franchirons tous ensemble.

[Dans une récente dépêche](#), Le premier ministre, Blaine Higgs, a souligné que le refus d'obéir à l'ordonnance d'urgence entraînera des conséquences graves, soit des amendes allant de 292,50 \$ à 10 200 \$.

« La plupart des gens du Nouveau-Brunswick comprennent que nous sommes en état d'urgence et que nous agissons en conséquence, a affirmé M. Higgs. Mais on nous signale encore que certaines personnes ne prennent pas la situation au sérieux. Ces gens doivent comprendre qu'il est illégal d'enfreindre une ordonnance. »

Nous savons que beaucoup d'entre vous font de leur mieux pour limiter les interactions en face à face en utilisant des outils virtuels et en se référant à nos lignes directrices. Soyez en sécurité pour vous-même, vos clients et la communauté en général.

Nous savons que vous avez de nombreuses questions.

Le personnel de l'AAINB, en partenariat avec les chambres immobilières locales, continuera à travailler ensemble pour recueillir plus de détails dans les jours à venir et partagera ces informations avec vous dès que nous serons en mesure de le faire.

Restez à l'écoute. Restez à distance. Restez en sécurité.

